

Rapport d'activités 2018

Il existe une vérité universelle, applicable à tous les pays, cultures et communautés: la violence à l'égard des femmes n'est jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable.

Ban Ki-moon



Site internet : <http://espace-femmes.org/>

Page Facebook : Espace Femmes Geneviève D

FICHE D'IDENTITÉ

Espace Femmes Geneviève D.

Date de création : 24 décembre 1998

Nombre d'années d'existence : 20 ans

Siège social : 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD

Adresse postale : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON

Mail : espacefemmes74@gmail.com

Site : www.espace-femmes.org

Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Présidence : Sylvie ESPENEL

Direction : Anne VAN DEN ESHOF

Banque : Crédit Coopératif – Agence d'Annecy

Comptabilité : ABG et associés - Annecy

Commissaire aux comptes : In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593

Siret : 438 873 804 00043

Code APE : 8790B

Agréments :

Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 2009/2014

Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010

Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

Adhérent-e-s :

34 adhérent-e-s

Bénévoles : 16

Salariées : 11 salarié.e.s pour un effectif moyen de 10 ETP

Chiffres clés 2018 :

2263 appels au standard, **5** permanences d'accueil, **730** femmes reçues, **2615** entretiens réalisés, **443** femmes accompagnées sur la durée, **29** femmes et **37** enfants hébergés, **1129** jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, **177** professionnel-le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

Objet :

Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...

Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes
Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société

Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Objectifs :

1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences

Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, La Roche, Gaillard et Thonon

Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919

Permanences téléphoniques d'urgence

Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes

Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes

Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »

Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

3.Espace ressources

Formation des professionnel-le-s (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales

Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

Rayonnement territorial : Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration

Présidente : Sylvie ESPENEL

Trésorière : Lucie RUIN

Secrétaire : Marie-Pascale SAILLET

Autres membres : Marie-Noëlle BASTARD

Monique DELDORTE

Chantal MICHEL

Projet associatif

*Renforcer la visibilité dans la sphère
publique des violences faites aux femmes au
sein du couple*

*Développer l'engagement solidaire des
femmes pour se dégager des violences*

*Renforcer notre pôle Ressources
Violences conjugales et promotion des
relations égalitaires filles/garçons :
Sensibilisations, actions de prévention,
formations*

Equipe salariée

Direction

Anne VAN DEN ESHOF / Delphine DEVIGNY

Secrétaire de Direction

Saïda HAMDI

Consultant-e-s socio-juridiques et techniques

Emilie MERCIER-GALLAY / Agnès DEMEYRIER

Caroline NOULLET / Adeline SOUDAN

Gilles MOUSSOUX / Jade LEPAUL-PICOLET

Mathilde ROUE/ Océane SIDER

Jennifer MOSQUERA VARGAS/ Laetitia ARSAC

Les adhérent-e-s et bénévoles

bénévoles permanent-e-s : 6

bénévoles ponctuel-le-s : 10

Notre implantation départementale, un plus pour les victimes et les partenaires du réseau



Notre couverture départementale nous permet d'avoir une bonne connaissance des partenaires et des spécificités de chaque territoire. Nous avons à cœur que les femmes confrontées aux violences de leur compagnon de notre département puissent bénéficier des mêmes offres de service, avec la volonté d'être un peu « le fil rouge », le repère qui soutient les femmes dans leur volonté de se dégager des violences à travers les méandres des différents dispositifs et fonctionnements institutionnels.

Une action départementale à portée nationale

Nous adhérons à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national



Nous en sommes le relais sur notre département. Les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont réorientées par les écoutantes de la Fédération.

VIOLENCES FEMMES INFO
3 9 1 9

SOMMAIRE

Rapport moral

Chapitre 1 : Vie associative (p.7)

Actions réalisées à l'occasion du 8 mars

Actions menées à l'occasion du 25 Novembre

Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF

Universités d'Automne

Stage Fem Do Chi

Chapitre 2 : Accueil et Accompagnement des victimes (p.17)

Les chiffres de l'activité

L'accompagnement juridique

Chapitre 3 : Hébergement / Logement (p.29)

Demandes de mises en sécurité

Accompagnement vers et dans le logement

Nos places d'hébergement

Des réponses diversifiées pour des besoins variés

Chapitre 4 : le Pôle Ressources et la Prévention (p.41)

Réflexions et travail en partenariat

De la prévention à la formation

Rapport de gestion (p.47)

Rapport d'orientation (p.53)

Remerciements (p.54-55)

Le rapport d'activités a été réalisé par l'ensemble de l'équipe

Rapport moral

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue à l'assemblée générale de notre association.

Nous essayons chaque année d'organiser ce temps d'échanges sur un territoire différent, l'association étant à vocation départementale.

Depuis 2016, la Mairie de Saint Julien en Genevois et l'association partagent des projets communs en direction des habitants et auprès des collégiens. Depuis 2017, nous avons engagé un partenariat avec la Maison des Habitants. C'est donc tout naturellement que nous avons choisi d'organiser cette année l'assemblée générale à Saint Julien en Genevois et j'en profite pour remercier tous les acteurs de ce territoire pour leur soutien et leur confiance.

L'année dernière, à l'occasion des vingt ans de la création de l'association, j'indiquais dans le rapport moral que si les lois posaient le principe de la liberté des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, leur mise en œuvre restait malheureusement très difficile, la société ne parvenant toujours pas à se défaire du modèle de patriarcat séculaire fondé sur la domination des hommes sur les femmes.

Je poursuivais sur le constat que depuis 12 ans, malgré les différents plans gouvernementaux de mobilisation contre les violences faites aux femmes, les chiffres montraient toujours qu'une femme sur 10 est victime de violences conjugales et qu'en moyenne 120 femmes sont tuées chaque année par leur partenaire ou ex-partenaire.

Je ne vais pas reprendre plus de chiffres ou de statistiques qui ne font qu'anonymiser et banaliser les violences faites aux femmes mais je vais vous parler d'une femme qui s'appelait Gulçin. Gulçin a été assassinée le 27 Janvier 2019 à Annemasse par son ex-conjoint parce qu'elle était une femme et qu'elle avait décidé de dire stop aux violences conjugales qu'elle subissait depuis des années. L'assassinat de Gulçin n'est ni un crime passionnel, ni un drame familial, ni une querelle d'ex-conjoint qui a dégénéré. L'assassinat de Gulçin est un féminicide. Le terme féminicide, s'il n'est pas utilisé dans le code pénal, est le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme, par un homme qui veut la posséder et la dominer. Gulçin a été tuée par son ex-conjoint alors qu'elle avait alerté les services de police, qu'elle avait tenté de porter plainte, que des tiers témoins du danger avaient signalé la situation aux services de police, et que son ex-conjoint avait annoncé qu'il allait la tuer. Et malgré toutes ces alertes et appels à l'aide, les autorités policières et judiciaires n'ont pas pris les mesures nécessaires qui auraient permis à Gulçin d'être encore en vie. Pendant combien de temps encore les femmes vont-elles souffrir, mourir ? Pendant combien de temps encore les auteurs de violences conjugales vont-ils bénéficier de sanctions clémentes renforçant leur sentiment de toute puissance. Les faits de violences conjugales ne doivent plus être traités comme des conflits de couple, mais comme des infractions graves comme le stipule le code pénal.

Depuis les annonces de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des droits entre les femmes et hommes, et le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) qui je cite « traduit l'engagement sans relâche de l'État pour permettre aux femmes victimes de violences, d'accéder à leur droit d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire », nous alertons de notre inquiétude de savoir comment les pouvoirs publics et la Justice aller traiter les situations dénoncées par les femmes. Le constat est aujourd'hui amer puisqu'au 12/05/2019, jour de rédaction de ce rapport moral, 53 femmes ont été tuées en France par leur partenaire ou ex-partenaire depuis le début de l'année.

Nous demandons donc :

- L'application stricte des lois promulguées depuis 2010,
- La mise en œuvre des ordonnances de protection,
- Le traitement rapide des plaintes,
- La condamnation systématique des agresseurs,
- La fin des classements sans suite concernant les plaintes des femmes,
- Des droits de visites en lieux protégés pour les enfants des victimes,
- -Et que chacun-e remplisse sa mission.

Nous restons et resteront mobilisées et déterminées à poursuivre notre combat pour les femmes.

Un des temps forts de 2018 !

Pour les 20 ans d'existence d'Espace Femmes Geneviève D., nous avons organisé en collaboration avec les autres associations de la région, **l'Université d'Automne de la Fédération Solidarité Femmes** à laquelle nous sommes adhérente. Cet événement de 3 jours s'est déroulé du 4 au 6 Octobre 2018 à Morillon.

Pendant 3 jours, près de **200 travailleuses sociales et bénévoles des associations adhérentes de la FNSF** ont partagé leurs réflexions sur 10 thèmes dont la déconstruction des représentations sexuées ou, comment dépasser l'invisibilité des violences faites aux femmes dans la société.

Durant les 3 jours de l'UA, l'ensemble des salariées a participé à l'organisation ainsi que les bénévoles d'Espace Femmes et des associations de la région.

Ce fut un réel succès : échanges constructifs, dynamiques, bienveillants, motivants, dans une ambiance joyeuse et enthousiaste, avec des envies et projets communs pour faire avancer la cause des femmes.

Le rapport d'activité reprend cet événement plus en détails.

Sylvie ESPENEL, Présidente de l'Association

Chapitre 1

Vie associative



L'implication des militant-e-s bénévoles

Etre bénévole à l'Association Espace Femmes, c'est porter le projet associatif, partager des valeurs communes (solidarité, respect des besoins et du rythme de chacun-e, accueil inconditionnel et gratuit, principe de libre adhésion) ainsi qu'une analyse rigoureuse du phénomène.

Cela ne se décrète pas, il est nécessaire d'organiser des temps de rencontres réguliers durant lesquels tous les questionnements sont abordés.

Il s'agit de s'approprier des outils de compréhension des violences et de s'interroger sur la construction des rapports Femmes/hommes. Ainsi en 2018, une fois par mois, une administratrice de l'association accompagnée d'un-e salariée ont proposé aux personnes souhaitant faire du bénévolat des temps d'échanges le samedi matin.

Par la suite, une bénévole a pris en charge l'organisation d'un stage d'auto-défense et plusieurs ont travaillé à un nouveau cahier des charges pour notre site internet.

Parallèlement après un travail commun sur des outils de présentation de l'association, certaines ont pu aller représenter l'association dans des manifestations grand Public.

Enfin, 2 nouvelles bénévoles ont rejoint l'équipe en charge des actions de prévention pour animer des ateliers dans les collèges du Département.

Nous n'avons malheureusement pas pu maintenir ces rencontres au dernier trimestre 2018, du fait de l'augmentation de la charge de travail liée à l'organisation de notre Université d'automne et au déficit temporaire de personnel. Nous espérons relancer cette dynamique en 2019.

Actions réalisées à l'occasion du 8 mars

Les jeunes se mobilisent contre les violences conjugales !

Projet du Lycée hôtelier de Thonon les bains, autour d'un débat sur les violences conjugales, animé par une consultante de notre association et une administratrice. Une vente de roses avait été organisée par les élèves, les fonds récoltés nous ont été versés et serviront à l'organisation d'autres actions de prévention.



Invitation à la Cérémonie des César par la fondation des Femmes et l'Académie des Arts qui ont mis à l'honneur le combat des femmes victimes de violence conjugale pour retrouver leur liberté.

Espace Femmes a été choisie par la Fondation des Femmes comme l'une des bénéficiaires de la campagne [#maintenantonagit](https://www.instagram.com/maintenantonagit).

Soirée hors du commun pour Saïda, l'une de nos collègues., interviewée dans le magazine ELLE.

<http://www.elle.fr/Societe/Interviews/Saïda-Haddour-une-militante-feministe-a-la-ceremonie-des-Cesar-3647135>



Actions menées à l'occasion du 25 novembre



*Manifestation à Annecy
24/11/2018*



Nous tenions à remercier les clubs SOROPTIMIST pour leurs sollicitations régulières et leur engagement précieux. Les fonds que nous avons récoltés permettront aux femmes que l'association accompagne de porter leur voix devant la justice sans que l'aspect financier ne soit un obstacle et ainsi, les inciter toujours plus à sortir du silence.

Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes)

Par nos actions de terrain, par nos mobilisations auprès des femmes victimes de violence conjugale, nous sommes à même d'apporter un certain regard sur les politiques publiques mises en place et les projets de loi en cours.

Adhérentes à la Fédération Solidarité Femmes, nous sommes depuis 4 ans investies dans nos instances nationales dont la commission justice Nationale, qui rassemble des juristes, des avocat-e-s, des salarié-e-s d'associations ainsi que des responsables associatifs.

Cette commission a pour vocation de :

- Faire remonter les écarts existants entre les textes votés et leur application sur le terrain
- Informer et conseiller les associations du réseau sur les évolutions du droit en matière de violences faites aux femmes, entre autres à travers l'établissement de billets juridiques précis.
- Evaluer la pertinence de modifier ou pas certains textes en matière politique et/ou pénale
- coordonner le plaidoyer juridique de la fédération auprès des ministères.

Plusieurs chantiers ont été travaillés au cours de l'année 2018 :

- L'élaboration d'un partenariat avec la fondation d'AXA, pour financer les dossiers des femmes dont les revenus sont faibles mais qui ne peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle.
- La participation au projet de loi sur la résidence des enfants en cas de séparation des parents
- La contribution de la FNSF au projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Une réflexion sur le projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022. La FNSF a été auditionnée par le rapporteur du ministère et la rapporteur-e de la commission des lois, apportant son avis et ses préconisations.
- La création d'une enquête sur les médiations familiales et leurs conséquences dans le cadre des violences conjugales. Elle se poursuivra en 2019.
- La création d'une convention avec les femmes huissières de France : l'association nationale des femmes huissières regroupe 500 huissières et a souhaité créer une convention avec la FNSF afin de proposer des prestations gratuites aux femmes aux ressources limitées.



**FEMMES HUISSIERS DE JUSTICE ET SOLIDARITÉ FEMMES :
UN PARTENARIAT INNOVANT
EN FAVEUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et l'Association des Femmes Huissiers de Justice de France (AFHJF) signent le 13 décembre au Ministère de la Justice, une convention partenariale nationale portant sur 5000 actes réalisés à titre gratuit, en particulier pour les femmes ayant de faibles ressources.

Les constats :

Les femmes victimes de violences, en particulier conjugales, rencontrent de multiples obstacles dans leur parcours judiciaire et en particulier pour apporter des preuves juridiques probantes.

Les réponses :

Pour la première fois, les huissières de France proposent 5000 prestations permettant de faciliter le parcours judiciaire des femmes victimes de violences : constats, sommations, assignations, par exemple pour une demande d'ordonnance de protection, significations, procédure pour l'éviction du conjoint violent, procédure de paiement direct pour les pensions alimentaires.



Des orientations mutuelles :

- vers le 3919 pour une écoute téléphonique et pour un accompagnement en individuel ou collectif vers les associations Solidarité Femmes
- vers les membres de l'AFHJF pour les prestations (hors médiation) pour les femmes suivies par la FNSF

Vos contacts

Solidarité Femmes

FNSF: 01 40 33 80 90

Françoise Brié, Directrice Générale: 06 64 43 10 13

Mail: communication@solidaritefemmes.org

Femmes Huissiers de France

Mail: afh.fnsf@scp-desagneaux.com

Les Universités d'Automne organisées en Haute Savoie pour les 20 ans de l'Association



Espace Femmes Geneviève D.
La Roche sur Foron



Femmes Contre les Intégrismes
Lyon



Filactions
Lyon



Rialto 38
Grenoble



SaVoie de Femme
Chambéry



Solidarité Femmes Miléna
Grenoble



VIFFIL
Valserhône

Le projet d'organisation de ces UA est issu de la volonté de 7 associations de la Région Rhône Alpes investies dans l'aide aux femmes victimes de violences conjugales et dans la prévention des comportements sexistes. Nous voulions que ce temps fort s'inscrive dans une dynamique collective. Un comité de pilotage s'est réuni à 9 reprises pour définir les thèmes de travail, l'organisation des ateliers, le choix des intervenantes.

Ce fut un beau challenge de proposer cette Université d'Automne en zone rurale en terme de transport des participant-e-s. Merci à toutes les bénévoles qui ont fait les navettes aéroport de Genève /Morillon.

Une première en Haute Savoie, 3 jours d'Université d'Automne rassemblant 200 salarié-e-s et bénévoles des associations de notre fédération.

Objectif : se ressourcer intellectuellement et physiquement, partager nos pratiques, nos questionnements, réfléchir ensemble aux nouvelles problématiques qui apparaissent dans notre quotidien.

Un grand merci au personnel du centre de vacances des Essertins à Morillon ainsi qu'aux élues et salarié-e-s de la CCAS d'Engie qui nous ont permis de bénéficier de ce site situé dans cette belle vallée du Giffre



Durant ces 3 jours, nous nous sommes interrogé-e-s sur l'imbrication des rapports de pouvoir dans la lutte contre les violences faites aux femmes, au sein même de nos structures, avec les femmes que nous accompagnons, au travers des nouveaux médias, dans nos rapport aux institutions, partenaires et /ou financeurs.

Conférences et ateliers se sont succédés du 4 au 6 octobre 2018.



Conférence d'Arlette GAUTIER

Violences faites aux femmes et intersectionnalité

Ce concept développé par la juriste Kimberlé Crinshaw en 1989 et beaucoup discuté aujourd'hui permet d'analyser la diversité des violences subies par les femmes, de s'interroger sur la notion de violences spécifiques à certaines catégories de femmes ou de croiser différentes formes de discriminations et/ou d'oppressions dont peut être victime une même femme.

Stage Fem Do Chi

Fem Do Chi est une **technique d'auto-défense** qui permet aux femmes de prévenir des situations de violences verbales, physiques et sexuelles, mais aussi de travailler leur positionnement dans l'espace public ou privé.

C'est une démarche très importante, car elle donne la possibilité à toute femme **d'assurer sa propre sécurité** et par conséquent son autonomie.

Chaque femme peut être en mesure de se défendre en apprenant à dépasser des peurs qui sont souvent inscrites depuis l'enfance, tout comme ce que l'on nomme « l'incapacité apprise des femmes ».

Nous avons organisé 1 stage en 2018 en **collaboration avec Viol-Secours à Genève**, financé grâce aux fonds récoltés lors de notre action réalisée avec Nocibé .

8 femmes du département ont bénéficié des techniques d'auto-défense.

Suite à une forte demande, 2 nouveaux stages sont programmés en 2019.

Merci à Lauréna de nous avoir aidé à l'organisation de ce stage

Merci à la Ville de Thonon pour la mise à disposition de la salle

Témoignage d'une participante

On me propose un stage de self-défense pour femme.

Pourquoi pas, tout ce qui peut aider à aller mieux ; je prends.

Je m'y présente, curieuse et un peu intimidée

Mais la formatrice nous a mis tout de suite à l'aise en posant des règles simples et le courant est super bien passé entre nous toutes.

Ce fut deux jours d'échanges, d'apprentissages, de joie, de tristesse...

Deux jours pleins d'émotions desquels je suis ressortie avec une toute autre confiance en moi et des valeurs protectrices bien plus claires à mes yeux.

Je suis satisfaite d'avoir participé à ce stage et je le recommande à toutes les femmes.

Accueil et accompagnement des victimes



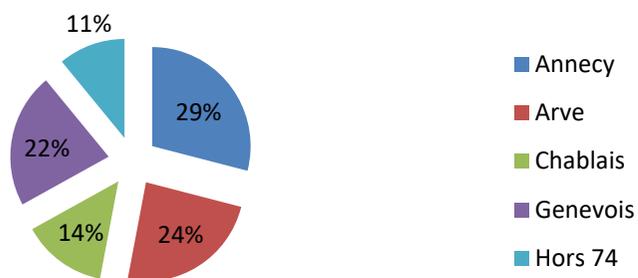
Lutte contre les **violences** faites aux femmes
Nous sommes toutes et tous concernés, **Réagissons !**



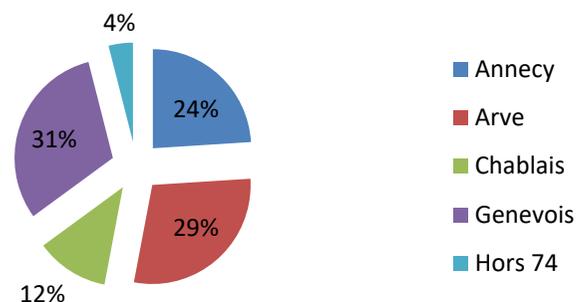
Les chiffres de l'activité

- ☒ **2263** appels reçus au standard
- ☒ Dont **1353** appels de femmes
- ☒ Dont **910** appels de partenaires

Origine géographique des appels partenaires



Origine géographique des appels des femmes



730

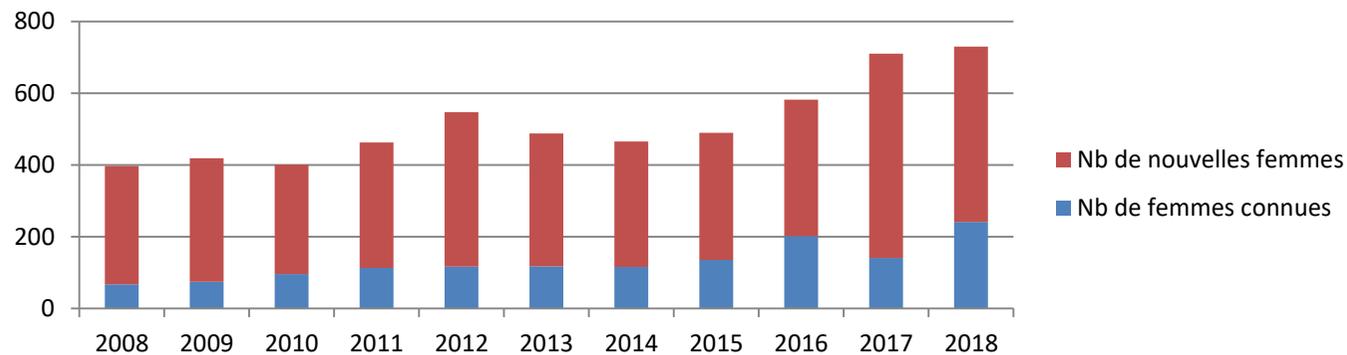
femmes reçues au cours de l'année, dont **489 nouvelles femmes**.

513 femmes sont venues rencontrer les consultantes lors **des permanences d'accueil physique**.
278 ont eu un **premier entretien téléphonique**, suivi ou non d'une rencontre physique
27 ont eu un **premier contact sur un lieu extérieur** compte tenu de leurs contraintes en matière de mobilité ou de surveillance par leur conjoint (hôpital, lieu de travail, CHRS...)



84% d'augmentation du nombre de femmes reçues en 10 ans

Depuis l'instauration des permanences collectives et sans rendez-vous, **le nombre de femmes reçues ne cesse d'augmenter**. Si cela impacte nécessairement la charge de travail, cela conforte également l'idée que la forme collective est une méthode adaptée à la question des violences faites aux femmes.



En effet, l'ensemble des femmes reçues à l'association partage le même problème : elles sont toutes confrontées aux violences de leur conjoint, quelle que soit la forme que prennent les violences. Ce problème est commun à toutes car il trouve ses racines et s'explique par une construction des rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes. Cela n'empêche pas le fait qu'il soit vécu différemment par les unes ou les autres individuellement.

Les violences subies conduisent par ailleurs les femmes à penser d'elles-mêmes qu'elles sont incompetentes, responsables de ce qui leur arrive. Leur estime d'elle-même est grandement amenuisée. D'autre part, pour certaines, les comportements violents de leurs partenaires les ont amenées à renoncer à tout réseau amical et/ou à leur emploi.

Grâce à la rencontre avec d'autres, les femmes nous disent progresser plus vite dans la résolution de leurs difficultés et nous constatons que des solidarités de tous ordres se mettent en place (offres d'emploi, déplacements, garde d'enfants, loisirs communs...).

Ainsi, les temps collectifs sont des espaces de co-construction à partir des expérimentations et parcours des unes et des autres. Les consultantes de l'association, formées spécifiquement à cette problématique, ont pour mission de réguler les temps de parole, d'amener des éléments de compréhension théoriques et une information juridique précise et adaptée à chacune.

Deux d'entre elles sont présentes sur chaque lieu, afin d'être en mesure :

- D'assurer la régulation du groupe
- De mener des entretiens individuels ou des accompagnements

Des règles de fonctionnement du groupe ont été établies faisant état notamment de la confidentialité nécessaire et du respect du temps de parole et des opinions des unes et des autres. Elles sont présentées à l'occasion de chaque permanence.

Une attention particulière est par ailleurs portée aux locaux dans le sens où nous devons disposer d'une salle commune conviviale et chaleureuse, et d'un espace distinct permettant d'assurer les entretiens individuels si besoin.

Les femmes peuvent se présenter entre 9h et 16h, à n'importe quel moment de la journée. Elles peuvent rester le temps qui leur convient, et revenir autant de fois qu'elles le souhaitent durant le temps qu'elles estiment nécessaire.

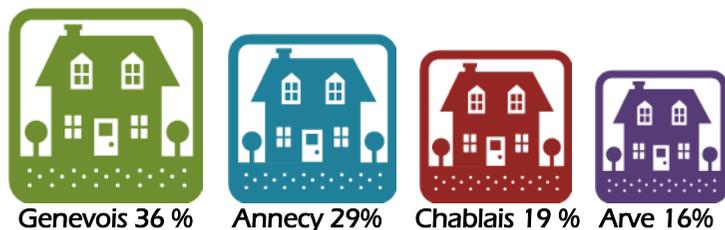
Par souci d'équité, nous avons instauré ce nouveau mode de fonctionnement sur nos quatre lieux d'accueil. Nous sommes toutefois aujourd'hui en difficulté du fait de l'accroissement de la fréquentation. Sur certaines permanences, plus de 20 femmes se présentent en une journée.

Les consultantes ont reçu 54 femmes en moyenne chaque semaine. Les permanences les plus fréquentées restent celles du Genevois (681 entretiens réalisés) et d'Annecy (551 entretiens réalisés).

Aussi, le temps de la permanence n'étant plus suffisant, nous avons dû élargir le temps consacré aux rendez-vous extérieurs (en augmentation de 15%) ainsi qu'aux différents accompagnements.

2615 entretiens ont été réalisés cette année.

Origine géographique des femmes reçues en permanences physiques



L'augmentation de la fréquentation de la permanence du Genevois se poursuit alors que la permanence de la vallée de l'Arve voit le nombre de femmes accueillies diminuer.

Les violences faites aux femmes au sein du couple peuvent prendre plusieurs formes. L'auteur des faits, pour asseoir son pouvoir sur sa compagne, a toujours recours à plusieurs d'entre elles :

Violences physiques :

Bousculades, gifles, coups, brûlures, strangulations...

Violences psychologiques :

- pressions
- dénigrement en public
- humiliations
- faire croire à la victime qu'elle souffre de folie
- intimidations

Violences verbales :

- insultes
- menaces/menaces de mort
- menaces de suicide ou de dénonciation à l'aide sociale

Violences économiques :

- absence d'autonomie financière
- contrainte à l'endettement
- empêcher la victime d'obtenir ou de conserver un emploi
- ne pas la renseigner ou lui donner accès au revenu familial

Violences sexuelles :

- Rapports sexuels contraints
- Viol
- Pornographie

Utilisation des enfants :

- Discrédit des fonctions parentales
- Menaces ou mise en œuvre d'enlèvement
- Menaces ou mise en œuvre de violences sur les enfants
- Chantage lié à la garde des enfants
- Utilisation des enfants pour communiquer avec la victime
- Utilisation des droits de visite pour la harceler

Invocation du privilège masculin :

- Prendre toutes les décisions importantes
- Se comporter comme le maître des lieux
- Etre celui qui définit les rôles masculins et féminins
- Contrôler l'habillement de la victime
- La traiter comme une domestique

Isolement :

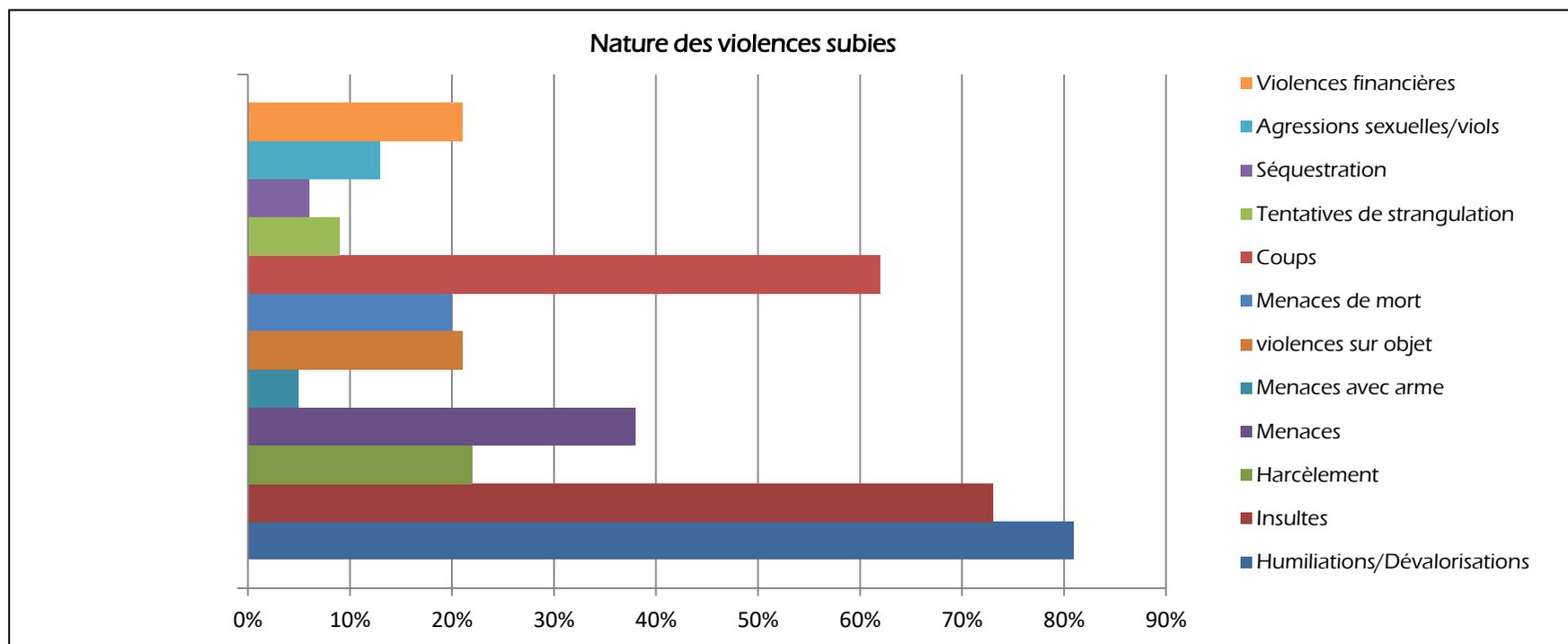
- Surveiller ce que fait la victime, qui elle voit, où elle va
- limiter sa participation aux activités extérieures
- justifier certaines actions par de la jalousie
- Contrôler l'accès au téléphone et à internet

POUVOIR
-
CONTRÔLE

Les violences physiques ne sont que la partie visible de l'iceberg

Toutes les catégories sociales et toutes les classes d'âge sont concernées

Les femmes que nous recevons dénoncent en effet plusieurs types de violences. Les aider à les repérer et à en identifier l'objectif pour l'agresseur est souvent la première étape de l'accompagnement.

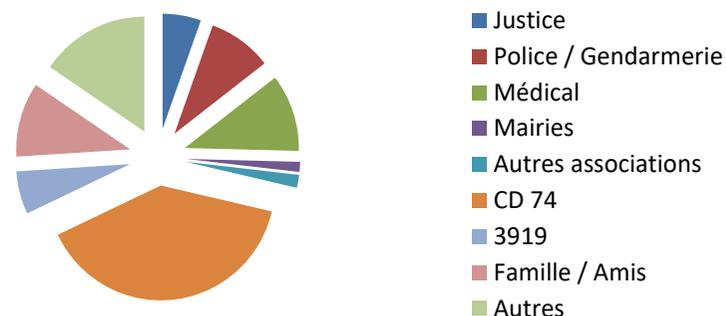


443 femmes se sont inscrites dans un suivi en 2018. Cela représente plus de 60% du total des femmes reçues.

L'accompagnement proposé a pour objectif d'aider les victimes à comprendre le processus des violences, évaluer avec elles leurs possibilités d'action et de protection, les informer de leurs droits, les accompagner dans les démarches juridiques et sociales liées aux violences ou encore les aider à se mettre en sécurité, selon leurs demandes et leurs besoins.

Si les violences faites aux femmes sont universelles, chaque situation est particulière. C'est pourquoi nous sommes vigilantes au fait de ne pas les enfermer dans un parcours type qui ne correspondrait pas nécessairement à leurs besoins et à leurs demandes. Nous construisons chaque étape de leur parcours avec elles.

Comment connaissent-elles l'association ?



Les changements survenus en 2018

La permanence de la Vallée de l'Arve, installée à Bonneville depuis 2016, voyait sa fréquentation diminuer alors même qu'elle était moins éloignée du haut de la vallée que celle de La Roche sur foron et que les locaux étaient accessibles (ascenseur). Nous avons donc fait le choix en octobre de la ré-installer dans nos locaux administratifs bien qu'ils présentent de réels inconvénients pour les personnes à mobilité réduite. Sans que nous nous l'expliquions, la fréquentation a alors considérablement augmenté. Nous nous réjouissons néanmoins que les femmes s'y sentent bien.

Nous avons été informées par la mairie de Gaillard du projet de démolition de la maison qu'elle nous mettait à disposition depuis de longues années. La commune, qui reste très engagée à nos côtés, nous a proposé de déménager dans une autre villa dès le début de l'année 2019.

Compte tenu des mouvements de personnel survenus au cours du deuxième semestre, nous n'avons pu assurer la permanence physique de Thonon au mois de décembre. Soucieuses de ne pas rompre le lien avec les femmes accompagnées sur ce secteur, les consultantes ont maintenu un accueil dans le mois et proposé des entretiens téléphoniques hebdomadaires afin de garder un contact régulier avec celles qui le souhaitaient.

La permanence d'Annecy se tient quant à elle toujours dans les locaux de la MJC des Romains. Nous y disposions jusque là d'une salle lumineuse pour assurer l'accueil collectif ainsi que d'une pièce attenante permettant d'assurer des entretiens individuels. Depuis plusieurs mois, cet espace attendant n'est plus disponible et les consultantes ne sont plus en mesure de proposer des entretiens dans un lieu adapté. Si elles tentent de s'adapter à cette situation faute de solution alternative, nous avons sollicité la mairie d'Annecy à ce sujet et espérons qu'une solution sera trouvée rapidement.

Le traitement des urgences

L'équipe de l'association est joignable par mail du lundi au vendredi de 9h à 17h, ainsi que par téléphone le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h. Dans ces horaires, une consultante se rend disponible pour traiter les demandes urgentes des femmes et des partenaires.

257 contacts avec des femmes se sont tenus dans ce cadre. Cela représente une nette augmentation par rapport à l'année précédente pour laquelle nous avons enregistré 170 contacts **(+50%)**.

Il s'agit principalement d'appels de femmes qui s'adressent pour la première fois à l'association. Pour certaines, une crise vient de se produire. Il peut également s'agir de femmes séparées qui appréhendent le droit de visite du week end à venir et qui ont besoin en urgence de connaître leurs possibilités de protection ainsi que leurs droits et obligations.

De 1 à 5 appels sont traités quotidiennement. La durée de traitement d'une situation varie toutefois grandement d'une demande à l'autre. Si un entretien d'une heure peut parfois suffire à rassurer dans l'attente d'un futur contact sur une permanence, il peut également s'agir d'une recherche d'hébergement d'urgence à laquelle les consultantes consacreront plusieurs heures (voire plusieurs jours), notamment si aucune place n'est disponible via le 115 et qu'il faut alors trouver des alternatives.

L'accompagnement des femmes hébergées dans les autres structures du département

Les consultantes proposent un accompagnement spécifique des femmes victimes de violences hébergées sur les autres structures d'hébergement du département, en complémentarité du suivi social proposé en interne : suivi des procédures juridiques et pénales, renforcement des stratégies de protection, recherches de solutions d'hébergement ou de logement plus pérennes...

L'accueil sur les structures d'hébergement étant par ailleurs temporaire, le lien établi avec l'association peut permettre aux victimes de conserver un interlocuteur après leur sortie, qu'elles accèdent à un logement autonome ou qu'elles décident de retourner au domicile.

57 femmes ont été accompagnées au cours de l'année, résidant sur 13 structures d'hébergement différentes du département, soit une augmentation de 58% en 2 ans.

L'augmentation du nombre de places d'urgence dédiées Femmes Victimes de Violences a en effet généré plus d'accompagnements de situations de notre part. Un temps important a notamment été consacré à rechercher des solutions pour sortir des hébergements précaires. Les délais judiciaires retardent par ailleurs la mise en place de solutions durables.

Comme nous l'avions déjà mentionné, le travail de collaboration avec les CHRS nécessite par ailleurs des rencontres régulières et la rédaction de documents-cadre définissant les objectifs et les modalités du travail mené en commun auprès des victimes.

La convention avec La Traverse, signée au mois de mai 2017, a dû être réactualisée au regard du nouveau fonctionnement du SIAO 74. Il ne s'agit plus en effet de partager l'évaluation du danger avant une entrée puisque le 115 est désormais à l'origine des orientations. Le travail commun reste néanmoins d'actualité tout au long du séjour.

La convention avec la Passerelle est toujours en cours de rédaction.

Des rencontres ont également été programmées avec l'équipe du Foyer du Léman et un protocole de collaboration devrait être finalisé en 2019.

L'accompagnement juridique

Le choix fait par le Conseil d'administration de notre association est de proposer aux femmes victimes de violence conjugale un accompagnement global psychosocial et juridique prenant en compte la spécificité du délit.

Nous nous inscrivons ainsi pleinement dans les politiques publiques nationales et internationales, à travers le 5^{ème} plan ministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) mais aussi la convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

« [La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) repose sur l'idée qu'il s'agit d'une forme de violence sexiste dans la mesure où elle est exercée sur les femmes parce qu'elles sont des femmes. Il incombe à l'Etat, sous peine d'être en faute, de lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs. Selon la convention, il est clair que la parité ne sera pas une réalité tant que la violence sexiste persistera à grande échelle, au vu et au su des organismes publics et des institutions. »

Notre accompagnement global et continu adopte donc une approche intégrée afin :

- D'éviter d'accentuer le sentiment de confusion dans lequel les femmes victimes de violence conjugale se trouvent et prévenir une éventuelle victimisation secondaire du fait du morcellement de l'accompagnement et de la multiplicité des intervenants.
- De bâtir avec les victimes des solutions réalistes prenant en compte les contraintes et complexités des procédures juridiques mais aussi prenant en considération la relation entre la victime, l'auteur de l'infraction, les enfants et leur environnement social plus large.
- D'utiliser le réseau mis en place au plus près des besoins des victimes, de leurs capacités à se protéger et dans le respect de leur autonomie et de leur indépendance.

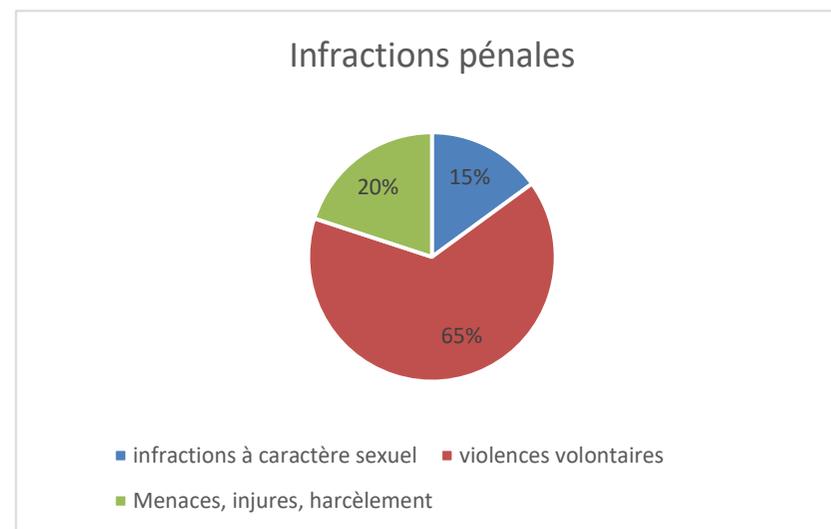
En 2018, les consultantes sociojuridiques d'Espace Femmes ont réalisé **155 accompagnements physiques des victimes dans leurs procédures**. 115 rendez-vous concernaient des procédures civiles (rdv avocat-e-s ou audiences JAF le plus souvent) et **40** avaient trait à des procédures pénales (dépôts de plainte ou audiences au tribunal correctionnel).

Sur la nature des violences subies :

Comme nous pouvons le constater dans le graphique ci-joint, les femmes que nous recevons sont victimes de plusieurs violences simultanément.

Cependant, dénoncer les faits reste une véritable épreuve pour bon nombre de femmes. En effet, la honte, la peur des représailles, la culpabilité de nuire à leur (ex)conjoint, le deuil de l'idéal de couple et de la famille, les conséquences sur les enfants, ou encore la peur de représailles économiques sont autant de freins pour aller sur ses dénonciations.

De plus, afin de qualifier pénalement les faits de violences que les femmes dénoncent, la loi prévoit qu'elles doivent en produire la preuve (certificats médicaux, photographies, attestations de témoins...) Sachant que la particularité de ces violences est qu'elles ont lieu dans l'espace privé, en vase clos, et que les auteurs de violences utilisent de nombreuses stratégies pour cacher ce qu'ils font, les femmes victimes ont beaucoup de difficultés à se faire entendre.



Enfin, l'étalement des violences dans le temps et la multiplicité des formes de violences subies complexifient la qualification pénale des faits et la poursuite des auteurs pour **l'ensemble des violences commises**.

En 2018 également, nous avons soutenu **5 femmes dans une demande d'ordonnance de protection des victimes**. Depuis 2010, la loi permet aux femmes victimes de violences conjugales de saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF) pour demander une Ordonnance de Protection des Victimes (OPV).

« Le JAF peut délivrer une OPV, sans attendre le dépôt de plainte, s'il existe des raisons sérieuses, de considérer comme vraisemblables la commission des faits de violence allégués et le danger auquel la victime ou les enfants sont exposés ».

Malgré la loi du 4 août 2014, qui vient renforcer les conditions de cette OPV, nous constatons que peu d'Ordonnance de protection sont prononcées.

Enfin, nous avons continué à solliciter les parquets afin de leur présenter une trame EVVI spécifique à la problématique des femmes victimes de violence conjugale. Ce travail s'inscrit pleinement dans l'habilitation octroyée par la cour d'appel de Chambéry à notre association en tant qu'association départementale d'aide aux victimes de violence conjugale.

Cette trame émane du **programme d'évaluation personnalisée des victimes** mis en œuvre par le ministère de la justice. Ce programme s'inscrit dans le cadre de **la commission européenne** autour de la justice pénale qui précise l'obligation d'évaluation des risques d'actes pouvant entraîner la mort par les services de police.

Durant l'année 2017, nous nous sommes donc attelées à créer une trame d'évaluation spécifique à la problématique des femmes victimes de violence conjugale, et cela répondait également au financement qui y était adjoint.

Fin 2017, nous avons fait un courrier aux 3 procureur-e-s du département pour nous inscrire activement dans un partenariat avec leurs services, proposant de nous rendre disponibles très rapidement pour pouvoir mesurer les risques et enjeux en matière de sécurité pour les femmes victimes de violence conjugale.

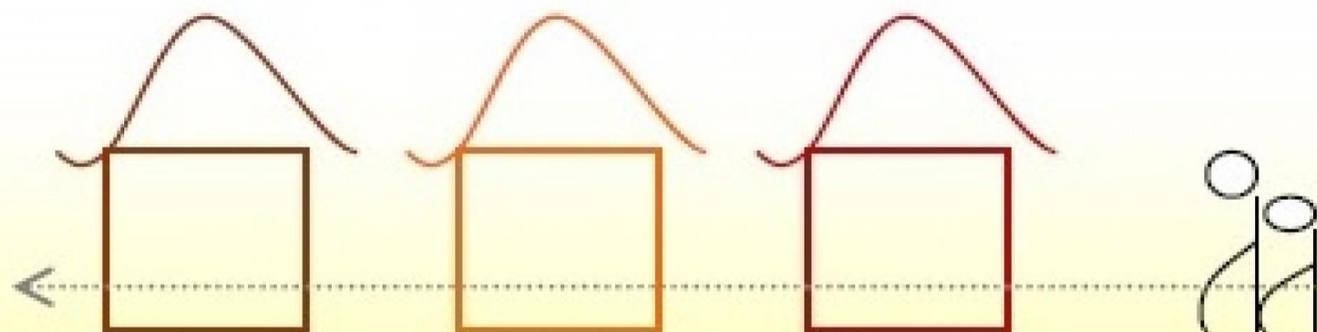
Fin 2018, et ceci malgré nos relances, nous n'avons eu aucune proposition de rencontre.

Cette grille spécifique rejoint pourtant totalement notre travail au quotidien puisque pour la seule année 2018, nous avons traité **196 situations d'urgence** à la demande des partenaires ou des femmes elles-mêmes.



Chapitre 3

Hébergement / Logement



Des demandes de mise en sécurité dans l'urgence, mais aussi hors période de crise.

Les consultant·es socio-juridiques ont recensé **289 demandes d'hébergement/logement** au cours de l'année. Les demandes émanant du département ont augmenté de 18% par rapport à 2017 et de 30% par rapport à 2016.

Comme le nombre de femmes reçues, les demandes de mise en sécurité sont en constante augmentation et mobilisent toujours davantage l'équipe de l'association.

Pour rappel, ces demandes peuvent être exprimées par les victimes :

- En urgence, dans le cadre de la permanence d'urgence qui se tient du lundi au vendredi de 9h à 17h par mail et/ou de 13h30 à 17h par téléphone.
- En urgence ou hors urgence, dans le cadre des permanences physiques hebdomadaires situées à Thonon, Gaillard, La Roche sur Foron et Annecy.
- Dans le cadre du dispositif de mise en sécurité national coordonné par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (ces dernières demandes sont généralement réorientées vers le département d'origine de la demande lorsque l'association ne dispose pas de place).

Conformément à la circulaire interministérielle du 12.04.2013 relative aux relations entre les SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier conjugales, l'association est mobilisée en tant qu'acteur assurant une « mission spécifique » pour assurer à ce public, le repérage, l'orientation et l'accompagnement nécessaires à leur situation.

L'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale doit tenir compte notamment du besoin d'accompagnement spécialisé et adapté à leur situation dans des lieux dédiés et sécurisés et par du personnel formé : connaissance de la problématique, travail ciblé sur le vécu des violences et les inégalités, connaissances en matière juridique, expertise dans l'évaluation de l'urgence, du danger, etc.

Aussi souvent que possible, l'entretien d'évaluation de la demande d'hébergement est donc effectué par l'association Espace Femmes Geneviève D. sur sollicitation des partenaires ou du 115 afin d'évaluer la dangerosité de la situation et d'envisager les réponses possibles en matière de mise en sécurité. Dans toutes les situations, les consultant·es de l'association abordent la question des stratégies de protection que la victime peut mobiliser.

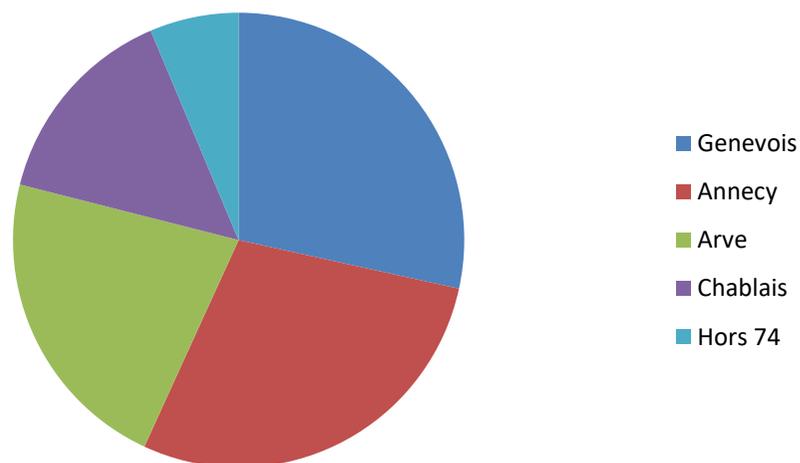
Pour ce qui concerne les demandes formulées sur le département, l'équipe de l'association apporte systématiquement une réponse aux femmes. Cette dernière n'est toutefois pas toujours celle de l'hébergement. Plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés :

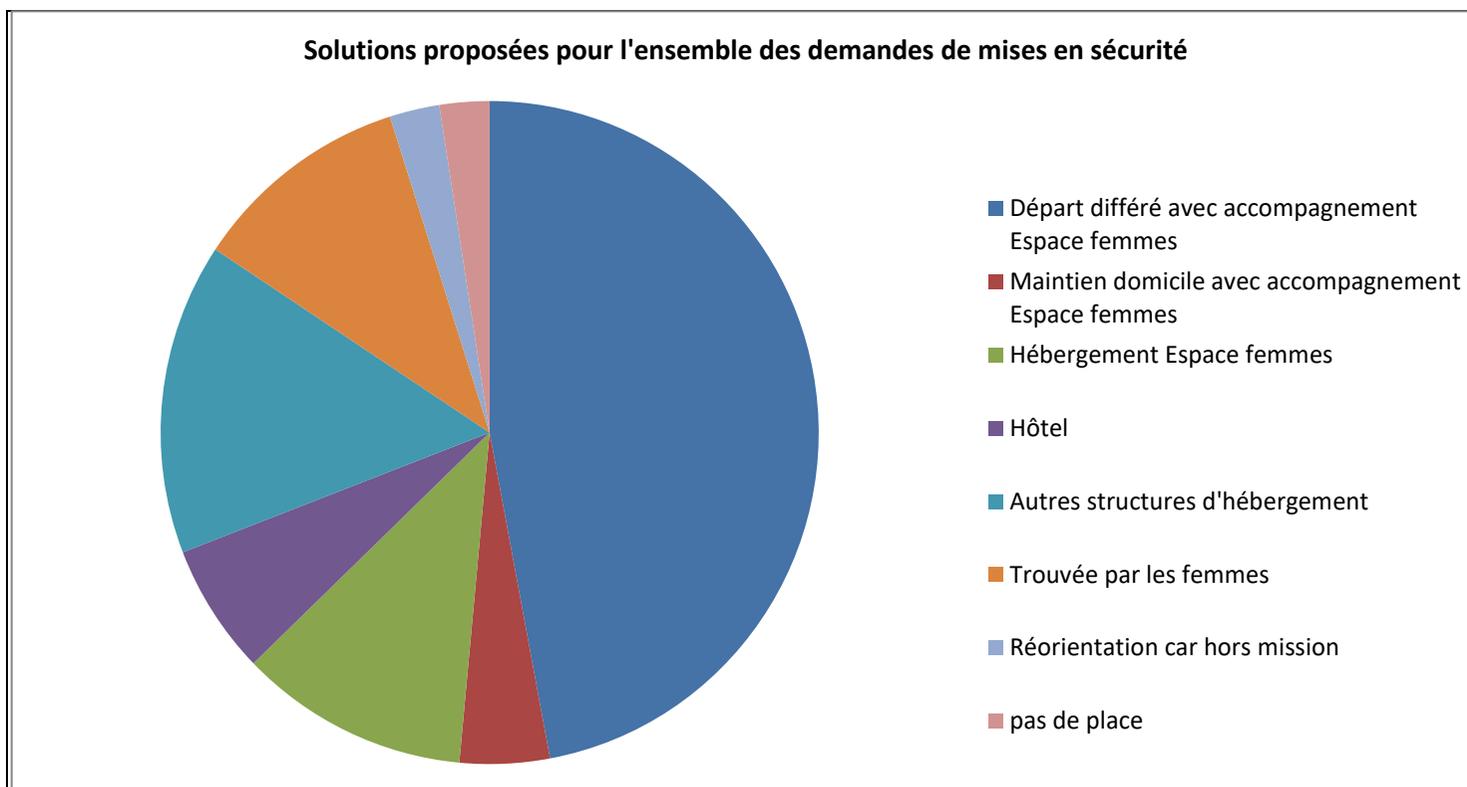
- AVDL Préparation au départ.
- AVDL Maintien au domicile.
- Accueil sur une place CHRS ou ALT gérée par l'association.
- Recherche d'une solution dans une autre structure d'hébergement du département, le plus souvent dans le cadre de l'urgence, plus rarement via le SIAO insertion.
- Eloignement géographique via le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.
- Accompagnement Espace Femmes d'un autre type que l'AVDL.

Compte tenu de la problématique des violences et du critère de dangerosité pour déterminer la pertinence de l'accueil, l'association ne tient pas de liste d'attente mais essaie de trouver les solutions les plus adaptées au moment de la formulation de la demande.

Les **204 demandes d'hébergement/logement provenant du département** représentent 28% des femmes qui se sont adressées à l'association. Si 137 femmes étaient prêtes à envisager l'étape de l'hébergement pour pouvoir quitter leur domicile, 67 étaient uniquement à la recherche d'une solution de logement. Les contraintes des bailleurs sociaux (administratives, juridiques...) et les délais d'attente les obligent régulièrement à chercher leur solution dans le secteur privé malgré le coût important des loyers sur le département.

Origine géographique des demandes faites directement à l'association par les femmes





257 appels ont été traités dans le cadre de la permanence d'urgence.

Pour une centaine de femmes, l'évaluation partagée entre les femmes et les consultantes a confirmé le besoin d'une solution d'hébergement au soir même. Les réponses apportées ont été les suivantes :

- 18 accueils chrs urgence
- 17 pas de place
- 14 hôtel (dont 50% CD74 et 3 par 115)
- 14 trouvées par femmes (dans leur garage, leur voiture...)
- 8 hébergements d'urgence effectués par l'association (parfois dans nos locaux administratifs ou sur un lieu de permanence)

Les demandes de mise en sécurité en urgence ont augmenté de 28% par rapport à 2017. Les femmes peuvent parfois passer par plusieurs étapes d'hébergement pour se mettre en sécurité, y compris dans l'urgence. Au vue de ce constat, pour l'année 2019, nous avons modifié notre outil statistique pour faire davantage ressortir le parcours des femmes pour se dégager des violences.

Accompagnement Vers et Dans le Logement - AVDL

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit dans une démarche d'insertion par le logement permettant de soutenir les personnes ayant des difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Les mesures AVDL proposées par l'association Espace Femmes ont pour objectif de renforcer les capacités de protection et le sentiment de sécurité des femmes victimes de violences au sein du couple. Ces 20 mesures en file active se déclinent en 3 modalités d'intervention :

AVDL 1 – Recherche de logement :

Travail en amont sur les modalités à mettre en place pour protéger le futur logement.

Préparation au départ : évaluation des possibilités d'action pour la victime et ses enfants, démarches administratives/accès aux droits.

Information et accompagnement dans les démarches juridiques pouvant garantir un cadre sécurisant : dépôt de plainte, procédure de séparation, organisation des droits de visite suite à une séparation, OPV...

Recherche d'un logement ou hébergement répondant à des critères de sécurité tels que : interphone, situation en étage, vigilance quant au quartier d'implantation...

AVDL 2 – Installation dans le logement :

Accompagnement des femmes sortantes de nos places d'hébergement en vue de les soutenir dans l'élaboration de stratégies de protection dans leur nouveau logement, poursuite de l'accompagnement sur les procédures juridiques en lien avec les violences.

AVDL 3 – Maintien dans le logement :

Mise en œuvre des procédures permettant le maintien dans le logement de la victime et de ses enfants qu'elle soit en couple ou suite à une séparation (OPV, mesures d'éviction du conjoint violent). Construire avec la femme victime des stratégies de protection dans le logement. Eviter la fuite en urgence du logement. Repérer les ressources mobilisables en cas de danger.

68 femmes ont été accompagnées sur les 4 territoires du département :

- 23 mesures visent à ce que les femmes puissent rester dans le logement, soutenues par des accompagnements juridiques afin de pouvoir garantir leur sécurité,
- 44 mesures d'accompagnement vers le logement
- 1 mesure d'installation dans le nouvel habitat. Il s'agit du suivi d'une ancienne résidante durant les premiers mois suivant son emménagement dans un logement autonome.

La durée moyenne d'une mesure s'est allongée par rapport à 2017, passant de 3 à 5 mois, à raison d'une rencontre par semaine en moyenne. Nous avons pu accompagner 13 femmes de plus qu'en 2017.

Pour les 36 familles sorties du dispositif en 2018, 23 ont intégré ou réintégré un logement autonome de droit commun (deux tiers des femmes). Pour quelques familles pour lesquelles aucune solution de logement n'a été trouvée à l'issue de la mesure, les freins à l'accès à un logement ont été majoritairement d'ordre administratif (absence d'avis d'imposition ou d'ordonnance de non conciliation par exemple) ou en termes de délai d'attribution. Certaines mesures se sont arrêtées avant terme, l'association n'ayant plus eu de contact avec les femmes concernées. La problématique spécifique des violences au sein du couple qui se caractérise par l'alternance de phases de crises et d'accalmie nous laisse par ailleurs penser qu'elles peuvent avoir abandonné leur souhait de quitter le domicile si leur époux s'est engagé à un changement de comportement.

Nos places d'hébergement : CHRS et ALT

Les locaux

Les places d'hébergement dont dispose l'association sont réparties sur 7 bâtiments.

Ils sont situés sur les quatre territoires du département afin de pouvoir répondre à la fois à un besoin d'éloignement de certaines femmes, mais également à un maintien sur le secteur d'origine pour celles qui y disposent d'un réseau, voire d'un emploi.

Pour rappel, les adresses précises des sites sont confidentielles afin de permettre aux femmes de gérer leur sécurité de façon autonome. Leur domiciliation est fixée au bureau de l'association.

Les logements sont généralement situés dans des immeubles d'habitation « classiques ». Cela assure une certaine discrétion et évite la stigmatisation des résidentes.

Les 10 places du CHRS se situent sur la vallée de l'Arve et sont réparties entre :

- une maison composée d'un T4 et d'un T2
- un appartement T2

Les 5 logements pour lesquels l'association sollicite l'Allocation Logement Temporaire se situent sur les quatre bassins et ont des tailles allant du T1 au T3 afin de pouvoir accueillir des femmes seules comme des familles.

L'accompagnement

Au total, **29** femmes et **37** enfants ont été hébergés par l'association au cours de l'année :

- 13 femmes et 18 enfants sur le CHRS
- 16 femmes et 22 enfants sur les logements ALT

Origine géographique des femmes hébergées



La forme de l'accompagnement proposé pendant le séjour peut varier selon les situations et les moments : accueil collectif et partage avec des femmes non hébergées, entretiens individuels, ateliers techniques...

L'accent est mis sur :

- L'élaboration de stratégies de protection afin que les femmes puissent gérer leur sécurité et celle de leurs enfants de façon autonome
- La mise en mots et apports théoriques sur le processus et les enjeux des violences exercées dans la sphère privée
- L'évaluation des possibilités d'action personnelle
- L'élaboration d'espaces de liberté, travail de restauration de l'estime de soi
- L'accompagnement et soutien dans les démarches juridiques, administratives et sociales liées aux violences
- Le soutien à la parentalité par des échanges sur les conséquences des violences sur les enfants et sur les rôles parentaux, par le soutien dans la mise en œuvre des droits de visite et dans le respect de ceux-ci par l'auteur des violences.

Les femmes que nous accueillons gèrent généralement leur quotidien de façon autonome. Certaines d'entre elles occupent un emploi, quand elles ne sont pas contraintes d'y renoncer en quittant le domicile.

Les violences exercées par leur compagnon ont néanmoins eu pour effet de les isoler et de limiter leurs possibilités d'action et d'émancipation. Par ailleurs, le changement de situation causée par la séparation les oblige à engager de nombreuses démarches.

Ainsi, bien que notre action vise prioritairement à les soutenir dans les démarches liées à leur protection et à celle de leurs enfants, l'accompagnement consiste également à les aider dans l'ouverture de leurs droits sociaux (RSA, CMU, Allocations familiales...), notamment afin qu'elles puissent bénéficier de ressources propres.

L'accès à un logement adapté et sécurisé reste évidemment l'objectif à moyen terme et nous regrettons que certains séjours soient prolongés du seul fait du manque de logements disponibles sur les secteurs demandés ou à cause d'obstacles administratifs (manque avis imposition par exemple) alors que les résidentes seraient en capacité d'occuper un logement autonome à l'issue de quelques mois d'hébergement.

Le CHRS

Le taux d'occupation du CHRS est de 98.5%.

Il est supérieur à celui de 2017 alors même que 13 femmes et 18 enfants ont été hébergés au cours de l'année contre 16 femmes et 22 enfants l'année précédente.

Seule une femme accompagnée de sa fille a été hébergée tout au long de l'année. Au moment de l'accueil, elle avait besoin d'un lieu sécurisé pour se dégager des violences de son mari et de l'accompagnement proposé par le CHRS pour les procédures civiles et l'accès au logement. Ne pouvant prétendre à un logement dans le parc privé faute de ressources suffisantes, elle a dû attendre qu'une proposition de logement lui soit faite dans le parc social sur le secteur souhaité, à savoir l'agglomération d'Annecy. Le manque de logements sur ce territoire a nécessité qu'elle patiente plus d'une année alors même qu'elle était en capacité d'accéder à un logement autonome dès les premiers mois.

L'association a depuis toujours le souci de s'adapter au plus près des besoins des femmes victimes de violences conjugales en évitant d'imposer un cadre à priori.

L'accueil sur le CHRS, comme sur l'ALT, peut ainsi prendre la forme d'une expérimentation d'un départ du domicile, même sur une durée très courte, ou bien s'imposer comme une parenthèse permettant de mettre en place des stratégies de protection et de régulariser une situation administrative ou juridique complexe en attendant d'accéder à un logement autonome.

La question de la durée de l'accueil est abordée avec chacune des résidentes dans les premières semaines de l'hébergement. Elle est ensuite régulièrement réajustée en fonction des procédures juridiques engagées, des délais d'attribution de logement et de l'évolution de la situation.

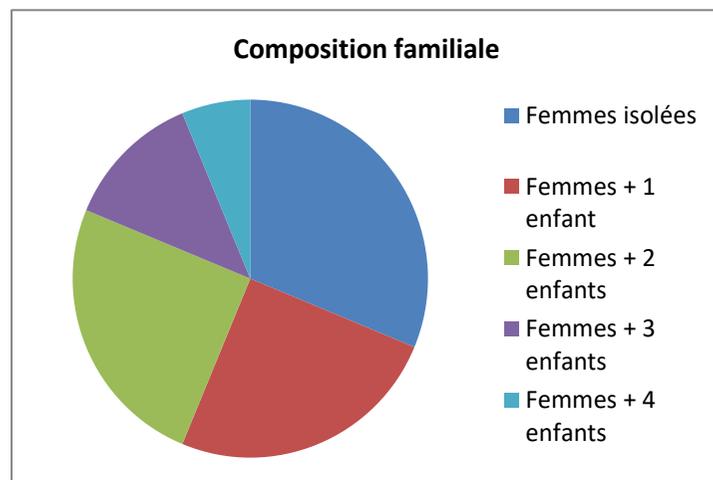
10 femmes et 12 enfants ont quitté le CHRS au cours de l'année. La durée des séjours a varié de 2 jours, pour un accueil en urgence, à 18 mois. La durée médiane s'établit toujours autour de 4 mois. Le séjour le plus long correspond à la situation d'une femme isolée dont le droit au séjour en France était rendu précaire par la séparation et pour laquelle les démarches juridiques et d'accès aux droits sociaux ont été nombreuses. Elle a obtenu l'attribution d'un logement autonome et occupait un emploi à la sortie de l'hébergement.

Sur les 10 femmes qui ont quitté le CHRS en 2018, 6 ont accédé à un logement (5 dans le parc social, 1 en résidence sociale).

Il apparaît que 2 femmes disposant d'un logement avant l'entrée, à savoir le domicile conjugal, ont été accueillies dans une autre structure d'hébergement à la sortie. Il s'agit pour ces deux situations d'une nécessité liée à leur sécurité, l'adresse du CHRS ayant été repérée par leurs agresseurs. L'une d'elle a été accueillie en urgence à La Traverse, la seconde a déménagé sur un logement ALT géré par l'association.

Les logements ALT

16 femmes ont été hébergées au cours de l'année.



11 d'entre elles ont quitté ces logements au cours de l'année. La majorité a accédé à un logement autonome (73%) et deux tiers occupaient un emploi à la sortie. Les séjours ont varié de 12 jours à 18 mois. Une moyenne est néanmoins difficile à établir puisque deux tendances opposées se dégagent : la moitié des sortantes est restée 1 mois environ, alors que la seconde moitié a été hébergée plus de 6 mois.

Cinq femmes sont encore hébergées à la fin de l'année 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de Rumilly, 3 femmes et 3 enfants ont été hébergés. 20 nuitées ont été financées. Pour l'une des situations, la femme a ensuite été accueillie sur un de nos hébergements.

Des réponses diversifiées pour des besoins variés

Certaines femmes que nous accompagnons expriment des besoins pour lesquelles des réponses sont encore à inventer.

En effet, certaines sont tout à fait aptes à accéder à un logement autonome mais disposent de revenus modestes. Pour autant, elles ne rentrent pas toujours dans les critères du logement social parce qu'elles ne peuvent pas par exemple justifier d'une procédure de divorce sans s'exposer à un grand danger. D'autres n'ont pas eu accès aux documents administratifs le temps de la vie commune, l'auteur des violences exigeant de gérer seul ces aspects. Or, elles découvrent parfois au moment de leur séparation que les déclarations d'impôts ne sont pas à jour ou que des dettes importantes se sont accumulées.

Elles ne relèvent toutefois pas toujours d'un accompagnement social.

Un propriétaire disposant d'un studio sur le Chablais accorde déjà une priorité aux femmes que l'association lui oriente lorsque son logement est disponible. Il se montre très souple sur les conditions à présenter à l'entrée et n'est pas opposé à des séjours courts. L'association joue alors les intermédiaires afin que la relation s'établisse ensuite directement entre les femmes et lui.

Cette option très souple s'impose comme une bonne alternative à l'hôtel pour certaines femmes.

Nous avons également poursuivi la réflexion sur un projet de logement alternatif. Avec le soutien de la fondation Erica, un groupe de travail s'est réuni à 5 reprises afin d'en affiner les objectifs et le public cible. L'ensemble de l'équipe de l'association et ses administratrices ont par ailleurs participé à la définition des contours de ce projet. L'idée d'accéder à la propriété semble avoir été mise de côté pour deux raisons :

- les fondatrices de l'association ont toujours souhaité qu'elle soit avant tout un lieu d'accueil pour les femmes et non un centre d'hébergement.
- le risque financier à long terme semble trop important au regard de la précarité des subventions sur lesquelles le fonctionnement de la structure repose.

Le projet s'oriente alors davantage vers la constitution d'un réseau de propriétaires engagés pour favoriser l'accès des femmes au logement. Les modalités de collaboration avec l'association restent à co-construire.

Des échanges avec élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités locales ont eu lieu à Publier, Bonneville et sur l'agglomération d'Annemasse. Des bailleurs sociaux sont également prêts à nous rencontrer lorsque notre projet aura été précisé.

Ainsi, nous restons mobilisées sur plusieurs volets, des réponses en urgence jusqu'aux solutions de logements à plus long terme.

Le SIAO est un interlocuteur régulier et incontournable, en particulier pour les situations qui nécessitent une réponse rapide. Nous nous appuyons sur la convention existante et essayons avant tout de nous faire le relais des besoins des femmes.

Nous continuons également de négocier avec les bailleurs sociaux des conditions d'accès facilitées pour les femmes victimes de violences afin que les aspects administratifs et l'endettement lié aux violences financières subies, ne soient plus un obstacle.

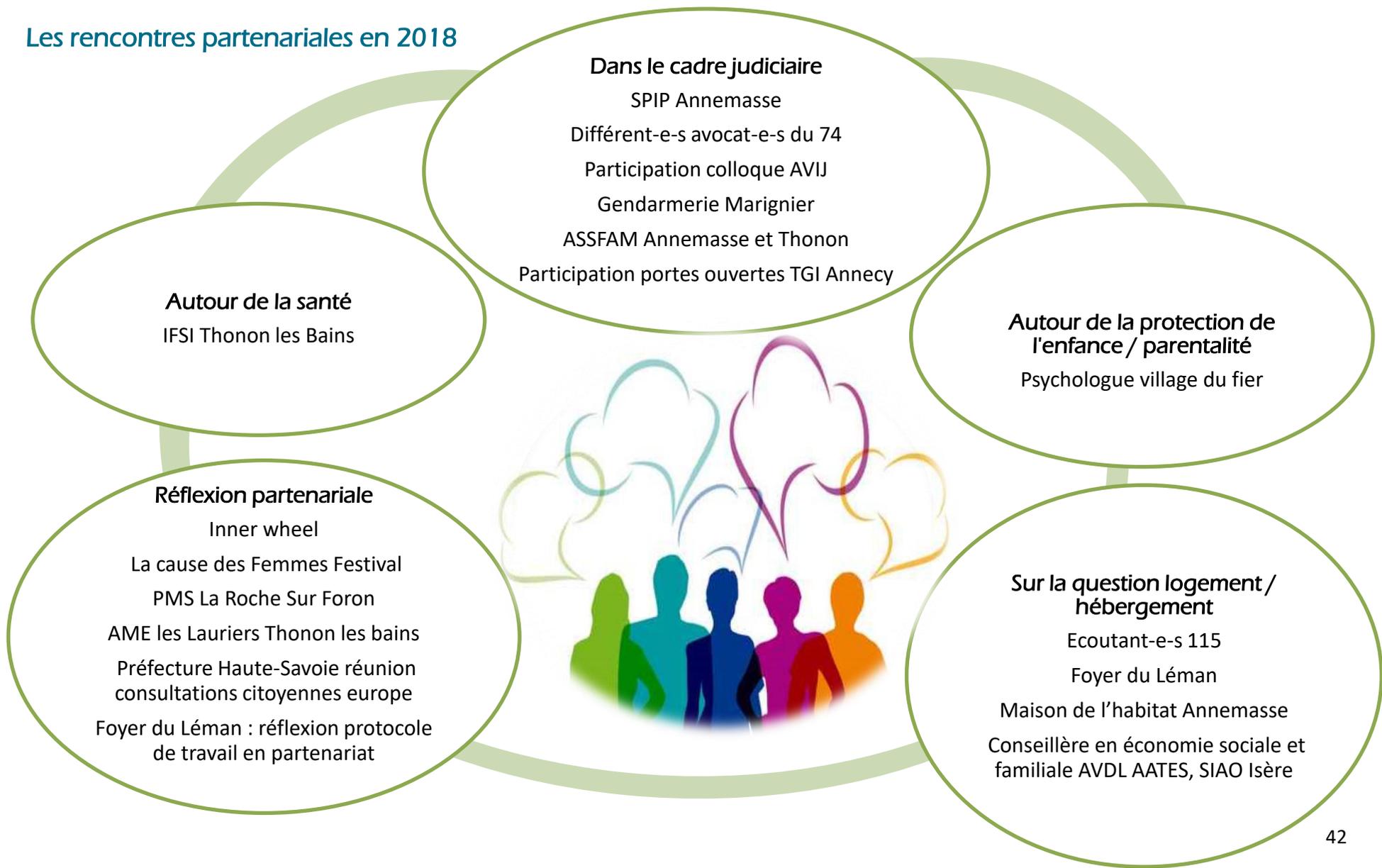


Chapitre 4

Pôle Ressources et Prévention



Les rencontres partenariales en 2018



Réflexion partenariale

En 2018, nous avons continué à participer activement aux rencontres mensuelles instaurées par le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, sur le territoire du Chablais, animée par Cindy Colzani, coordinatrice, et Elisabeth Giguelay, référente et adjointe au maire de Publier.

Ce travail réunissant différent-e-s acteurs et actrices de terrain confronté-e-s à la problématique des violences conjugales a fait émerger la nécessité d'organiser **un colloque sur Thonon les bains, à destination des professionnel-le-s sensibilisé-e-s « aux effets des violences conjugales sur les enfants ».**

L'objectif a été triple :

- Une information et sensibilisation autour des enfants victimes
- une clarification des notions de conflit et violence, trop souvent encore confondues.
- L'acquisition de références professionnelles partagées, positionnant l'enfant comme co-victime.

Ce projet, construit conjointement avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Kudin, a donc eu lieu le 27 novembre 2018 sur Thonon les bains.

Notre collaboration au colloque organisé par l'AVIJ, le 22 novembre 2018 sur le thème :



Souvenons-nous de ces phrases qui renvoient les victimes au silence

Pourquoi vous ne partez pas ?

C'est aussi le père de vos enfants, pensez aux conséquences pour lui

Revenez demain

Vous avez un certificat médical ?

Autour de cette question du silence « présumé » des victimes, lors de la table ronde réunissant la Gendarmerie, les services de police et la psychologue de l'UMJ, il nous a semblé important de rappeler que la parole des victimes ne peut s'ouvrir qu'à la condition que le professionnel s'autorise à questionner la personne et à nommer les choses au-delà du malaise que l'on peut ressentir face à cette problématique ; ce qu'a d'ailleurs rappelé abondamment le Docteur Théry, gynécologue à Thonon les Bains lors de son intervention du matin.

De la prévention à la formation

Auprès des professionnel·les en lien avec les femmes victimes de violence conjugale

177 Professionnel·le-s et bénévoles sensibilisé·e-s et/ou formé·e-s à la question Des violences sexistes au sein du couple.

- 57 agents des forces de l'ordre
- 20 agents hospitaliers du CHAL du réseau périnatal
- 28 travailleurs sociaux du Conseil Départemental
- 08 familles d'accueil (dans le cadre de la formation continue des assistants familiaux)
- 14 employés de mairie de Saint Julien et agents du CCAS
- 18 bénévoles de l'Eglise évangélique Annemasse
- 05 professionnel·le-s du SIAO – 115
- 12 bénévoles de l'Association « Familles de détenus »
- 15 chirurgiens dentistes lors des rencontres de l'ordre national des chirurgiens dentistes

A.G.I.R

Centre de formation Espace Femmes
Approche Genre – Inégalités Relations femmes /hommes
Propose

- Des conférences et ateliers débats
- Des sessions de sensibilisation à la question des violences faites aux femmes (données épidémiologiques, impacts des représentations et préjugés sur les victimes et auteurs...)
- Des sessions de formation sur 2 ou 3 jours (Prérequis pour l'accompagnement des victimes, l'évaluation du danger, les dispositions juridiques...)
- Des modules à la carte adaptés à vos missions et besoins

Concernant les sensibilisations aux agents des forces de l'ordre :

Celles-ci ont été réalisées conjointement avec la déléguée départementale aux droits des femmes Madame KUDIN et Monsieur CAUL FUTY, chef du service Enfance-Jeunesse-Famille à la Direction de la Prévention et du Développement Social au Conseil Départemental de Haute Savoie. Cette année, des représentants des parquets de Bonneville, Thonon et Annecy ont participé à ces rencontres. Ils ont pu ainsi faire part de leur politique pénale en la matière et de leurs attentes vis-à-vis des forces de l'ordre. Nous regrettons l'absence des personnels des commissariats du Département.

La prise en charge judiciaire de cette problématique étant fondamentale pour les victimes tant en matière de protection que de restauration de leurs droits. Il est primordial que la sensibilisation des agents soient inscrites dans la durée. Celle-ci permet à chaque participant·e de se questionner sur ses propres représentations et idées préconçues, de mieux comprendre les processus à l'œuvre. Ces différents outils facilitent l'ouverture de la parole des victimes et ne peut qu'améliorer le traitement pénal de ces situations.



Auprès des jeunes et au sein des établissements scolaires

1 129 jeunes, filles et garçons, ont participé par groupes de 15 maximum aux animations que nous avons proposé dans les classes, de la 5° à la Terminale. 37% des établissements dans lesquels nous sommes intervenus accueillent des enfants résidant en zone de sécurité prioritaire (ZSP).

6 classes de 3° au collège de St Pierre en Faucigny
7 classes de 3° au collège de Scionzier
3 classes de 1^{er} et 2nd au Lycée professionnel Les Carillons
2 classes de 1^{er} au lycée professionnel Jeanne Antide
6 classes de 3° au collège de Sallanches
6 classes de 1^{er} et 2nd au lycée professionnel de Rumilly
6 classes de 5° au collège de Saint Jeoire
6 classes de 5° au collège de Gaillard
2 classes de 2nd au lycée Jean Monet à Annemasse
6 classes de 3° au collège de Saint Julien

L'équipe accueille également régulièrement des lycéen-ne-s et étudiant-e-s en demande d'informations sur les violences conjugales : Pour l'année 2018 nous avons rencontré des jeunes au lycée Jean d'Arc à Thonon et au lycée Gabriel Fauré à Annecy. Nous avons eu l'opportunité de rencontrer des jeunes au CADA de Saint Jeoire.

12 adultes ont par ailleurs été sensibilisés aux comportements et violences sexistes au sein d'un lycée.

Lycée porte des Alpes

Sensibilisation aux violences faites aux femmes



Le Lycée Porte des Alpes accueille depuis plusieurs années l'association qui sensibilise les «petits nouveaux», une centaine d'élèves cette année.

Pour les lycéens, c'est un sujet sensible, tous n'ont pas encore la maturité nécessaire pour en mesurer la gravité.

L'association Espaces Femmes Geneviève D. intervient chaque année, dans plusieurs classes du Lycée Porte des Alpes pour faire prendre conscience aux élèves des discriminations dont les femmes sont victimes.

L'objectif, les amener, via un jeu de plateau, style jeu de l'oie, à prendre conscience que le problème existe et que par exemple, les propos sexistes conduisent à d'autres formes plus graves de violences.

Les lycéens apprennent ainsi à décrypter les stéréotypes sexistes, les reconnaître permet de mieux les combattre. C'est là tout l'objectif de l'intervention de l'association Espaces Femmes Geneviève D.

Par soucis d'intimité, Agnès et Jennifer ont rencontré les lycéens par petits groupes. La mise en place d'un jeu de société leur a permis d'aborder les sujets de façon plus détendue et moins formelles.

Lors de l'intervention de l'association Espaces Femmes Geneviève D. basée à La Roche-sur-Foron. Une animation soutenue financièrement par le Département de la Haute-Savoie et la Maison des Lycéens.

L'association existe depuis 1998, ses missions, proposer une écoute et un accompagnement spécifique aux femmes, mettre en place un hébergement adapté à ce public, mettre à disposition un espace de ressources départemental ouvert aux partenaires confrontés à cette problématique et intervenir dans le milieu scolaire pour de la prévention.

E.J.

Réflexion d'une consultante de l'association en charge des actions de prévention

Nous nous sommes étonné.e.s que l'argument de la culture soit souvent appelé pour expliquer les comportements sexistes. Il est par exemple fréquent que nous entendions que les femmes maghrébines s'occupent plus que les hommes des tâches ménagères, car c'est la « culture maghrébine » qui décrète cela. Et cet argument culturaliste, s'il est présent chez les jeunes, semble encore plus prégnant chez les adultes qui participent aux interventions.

L'association accueille des femmes aux profils très divers. A l'occasion de nos permanences, nous avons appris, en écoutant les femmes, que la violence et les comportements sexistes, transcendent la classe, la race, la religion, l'origine géographique, l'âge, etc. Toutes les femmes peuvent donc être victimes de violences et de comportements sexistes dans la sphère publique comme dans la sphère privée, quelle que soit leur « culture ».

Or, renvoyer les femmes à leur culture peut être très réducteur, homogénéisant et risqué lorsqu'il s'agit de reconnaître les discriminations.

En effet, le caractère réducteur survient car en utilisant la culture comme argument, nous nions l'authenticité et la complexité de chaque individu. Nous ne pouvons pas réduire une personne à une culture, parce que c'est une manière de dévaloriser son parcours, ses choix, ses rêves et sa propre façon d'habiter le monde.

En outre, il est difficile de définir les cultures. Qu'est-ce que cela veut dire la « culture maghrébine » ? Quels individus sont inclus dans cette culture ? Une femme tunisienne pense-t-elle, sent-elle et agit-elle exactement comme une autre femme tunisienne, ou comme une femme marocaine ? Nous pensons qu'il est problématique d'homogénéiser dans une même « culture » une multitude de personnes qui sont nécessairement très différentes les unes des autres.

Utiliser la culture comme argument peut être aussi risqué, puisque nous pourrions considérer que c'est la culture qui est responsable des inégalités et des discriminations que subissent les personnes. Cet argument peut déresponsabiliser la société et les personnes qui sont appelées à apporter des solutions à cette question.

Enfin, lors de nos permanences et de nos interventions, nous essayons d'interroger et de déconstruire les idées sur la culture et surtout l'argument selon lequel il existe des « cultures » favorisant plus ou moins les inégalités.

Si chaque membre de l'équipe aborde cette question de façon différente en parlant de l'éducation de chaque personne, ou en s'appuyant sur son expérience, il nous semble primordial de donner la parole aux jeunes sur ce sujet afin d'aiguiser leur sens critique et de les amener à interroger leurs évidences.

Rapport de gestion Année 2018

Situation de l'exercice durant l'année écoulée

L'événement majeur de cette année a été l'organisation des Universités d'automne de notre fédération (Fédération nationale Solidarité Femmes). Cette action a été l'occasion d'un travail régional inter-associatif. A cette occasion, un nouveau partenariat s'est construit avec le Comité d'Entreprise d'ENGIE grâce à qui, ces universités ont pu se dérouler sur notre département, au centre de vacances de Morillon. Nous n'avons obtenu aucun financement pour cet événement national, nous avons dû utiliser nos fonds propres à hauteur de : 6000 €.

Dans un autre registre, une convention a été signée avec le tribunal d'Annecy, nous donnant accès à différents objets récupérés dans le cadre des mises sous scellés, entre autres des téléphones que nous pouvons mettre à disposition des femmes.

Enfin, face aux difficultés de tous ordres que rencontrent les femmes victimes de violences dans leur accès au logement, condition indispensable à leur sécurité, nous avons poursuivi notre travail de réflexion et de rencontres de différents partenaires en vue d'améliorer les réponses existantes, voire d'en développer de nouvelles.

Du point de vue des financements

Nous avons déposé 190 demandes de subventions, dont 159 auprès des communes du département.

Nous avons répondu à un appel à projet de la Fondation des Femmes concernant l'accès à la justice, le manque temporaire de personnel nous a contraint à reporter une partie du projet en 2019.

Nous bénéficions également depuis plusieurs années du soutien d'un donateur pour améliorer les réponses face aux demandes de mises en sécurité des femmes.

Il est toujours difficile, en matière de gestion de se projeter sur l'ensemble de l'année, plus de la moitié de nos financements arrivant entre juin et novembre.

En 2018, des compléments de subvention nous ont par ailleurs été attribués en toute fin d'année pour un montant de 22 000 €.

Nous constatons également une augmentation des dons de particuliers allant de 50 à 200 €. Dans un souci de clarté avec ces donateurs, nous avons fléché ceux-ci sur plusieurs actions pour lesquelles nous n'avons pas ou peu de financements :

- Les actions de prévention
- Les stages Fem Do Chi d'auto-défense
- Les aides de secours aux femmes
- Les actions de constitution partie civile de l'association.

Concernant les charges inhérentes à nos différentes missions, la part des coûts transversaux (électricité, téléphone, maintenance, loyers bureaux...) est tout à fait raisonnable puisqu'elle représente 10% du coût global des actions, du fait de négociations régulières avec nos fournisseurs.

Evolution de l'activité au regard de l'évolution du Personnel

A l'augmentation de l'activité se sont ajoutés de nombreux mouvements de personnel.

Du fait du départ volontaire de 3 salarié-e-s sur le deuxième semestre 2018, nous avons été en déficit de postes sur 6 mois de l'année.

Par ailleurs, une consultante, d'abord en congé maladie puis en congé maternité a été absente de juin à décembre 2018.

Deux recrutements ont été réalisés en juillet et décembre 2018.

Année	Nb femmes reçues	Moyenne ETP Sur l'année
2010	401	7
2011	462	8
2012	547	7,5
2013	488	7,5
2014	465	8
2015	490	9
2016	582	9,6
2017	710	9.9
2018	730	9.7*

En 8 ans, le nombre de femmes sollicitant notre soutien a augmenté de 82%, ce phénomène s'est accéléré depuis la mise en place de l'accueil collectif en 2015. Parallèlement le temps de consultante disponible pour l'accompagnement des situations a lui progressé de 47%. Cette donnée doit être relativisée compte tenu du fait qu'1.5 ETP est consacré aux tâches de gestion, recherches de financement, secrétariat et comptabilité de la structure.

*L'effectif a été réduit à 8.55 ETP d'août à décembre 2018.

Activité sectorielle de l'association

1. Service Ecoute

Cette année, nous avons pu augmenter nos possibilités d'accompagnement sur les 4 territoires du département d'une demi-journée supplémentaire, les demandes de RDV extérieurs étant par ailleurs en augmentation de 15%. Cette action s'inscrit dans notre mission d'accueil de jour départemental qui a pu être financé par la DDCS et le Secrétariat aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

L'activité de notre permanence d'urgence a connu un accroissement de 51% des appels traités, passant de 170 appels en 2017 à 257 en 2018. Ce service qui nécessite la mobilisation d'une salariée et dont le coût est évalué à 18000 € est à ce jour uniquement financé à hauteur de 7000 € par la cour d'appel de Chambéry.

Concernant les produits :

La Cour d'Appel de Chambéry nous a alloué un financement complémentaire pour la gestion des situations d'urgence.

Le nombre de communes soutenant notre action continue à progresser.

32 communes nous ont soutenues cette année, nous avons néanmoins reçu des femmes résidant dans 133 communes du département.

Le service Ecoute présente un excédent de : 10042 €, résultant d'une embauche qui n'a pu se concrétiser qu'en janvier 2019.

2. L'aide à la mise en sécurité des femmes et de leurs enfants

Nous disposons aujourd'hui de 5 logements temporaires. Leur financement est assuré par une allocation logement temporaire, la participation financière des résidentes ainsi qu'un don privé.

Ces logements nécessitent un suivi d'intendance qui incombe aux consultantes socio-juridiques du territoire. C'est une charge non négligeable si l'on veut maintenir la qualité de ces lieux d'accueil et éviter des surcoûts éventuels liés à la dégradation du bien.

Le montant total des loyers et charges afférant aux logements est de : 33 692 €.

Le nombre d'appartements augmentant, le temps d'accompagnement des situations a lui aussi été renforcé, un temps plein est mobilisé pour cette mission.

Ce pôle est cette année à l'équilibre, en partie grâce au don privé, avec un budget réalisé d'un montant total de : 82093 €

3. Le pôle Ressources

Ce service est à l'équilibre du fait de l'accroissement des subventions communales et de l'augmentation de la subvention allouée par la Préfecture sur le poste de « Référent Départemental Violences conjugales » permettant d'améliorer l'articulation entre les services.

4. Le centre d'hébergement de stabilisation (CHRS)

Nous avons envisagé une baisse des charges de chauffage, en raison notamment du changement de chaudière à la villa. Les dépenses ont finalement été très proches de celles engagées en 2017

Un projet de rafraîchissement des murs intérieurs de la villa était envisagé. Nos négociations avec le propriétaire des lieux, à savoir le Conseil Départemental, étant néanmoins particulièrement longues, nous n'avons pu engager ces travaux en 2018.

Enfin bien que des négociations soient en cours, nous avons mis au budget le paiement de la taxe foncière de la même villa, le propriétaire l'ayant exigé les 2 années précédentes ; nous avons obtenu gain de cause, d'où une économie non négligeable sur ce poste.

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 4081 euros.

Nous souhaiterions que cette somme puisse être affectée au financement de l'évaluation externe obligatoire prévue en 2020.

Au niveau du résultat global

Notre budget prévisionnel primitif 2018 était de 633 400 €, En fin d'exercice, le montant global des charges réalisées s'élève à 665 435 €.

Il convient néanmoins de prendre en compte :

- l'octroi tardif de subventions exceptionnelles pour un montant de 22000 €

- le fléchage de certaines actions toujours en cours au 31 décembre 2018 pour un montant de 36 000 €

Ces différents éléments ont constitué un total de fonds dédiés conséquent, puisque une fois celui-ci déduit, nos charges d'exploitation ont été réellement de 612 554 €

Les difficultés de recrutement ont retardé les embauches prévues sur le dernier trimestre 2018, dégagant un excédent sur l'exercice de 11160 €

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES	440 939	442 566	454 120	495 111	539 535	547 813	596 946	665 435
Dont charges de personnel	279 701	287 894	294 487	307 107	376255	353 845	404 857	430 217
En pourcentage	63%	65%	65%	62%	70%	65%	68%	65%
PRODUITS	447 453	426 136	473 625	513 959	561613	573573	591 830	676595
Dont subventions	383 199	390 636	431490	447 428	482345	470019	510 934	562557
En pourcentage	85%	92%	91%	87%	86%	82%	86%	83%
RESULTAT	6 514	- 16429	19506	18 848	22078	25760	-5116	11 160

Concernant l'évolution de la situation financière de l'association

La situation financière de l'association est stable et saine puisque nous avons cette année renforcé nos fonds associatifs. Pour rappel, la constitution de fonds propres est primordiale pour faire face aux délais d'encaissement des fonds publics et éviter le recours aux découverts bancaires onéreux. Ainsi, sur le premier trimestre de chaque année, nous devons avoir recours à ces fonds pour couvrir les frais de fonctionnement dont les charges de personnel qui représentent en moyenne 108 000 €.

L'engagement à titre bénévole en 2018

	Heures fournies	TOTAL en euros
Administration de l'association	170	3740
Intendance Locaux (réparations diverses)	2	44
Sensibilisation grand public 8 mars / 25 novembre	10.50	231
Organisation Université d'Automne FNSF	55	2002
Accueil des Bénévoles	24	528
Actions de prévention	49.50	1089
Participation CA FNSF /commission nationale justice	42	924
TOTAL *	353 heures	8558 €

*Tableau réévalué après la finalisation du bilan comptable.

Evolution prévisible

Notre couverture départementale et notre souci de proposer des temps collectifs aux femmes (dispositif approprié au regard de l'évolution de la fréquentation des permanences) nécessitent de détacher 2 consultant sur chacun des 4 territoires.

Notre objectif est donc de constituer une équipe stable de 8 consultant socio juridiques.

Notre parc de véhicules est vieillissant (2001, 2004), il nous faut impérativement prévoir l'achat d'un véhicule nous permettant de transporter les personnes en toute sécurité mais aussi de déménager du mobilier.

Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

- Embauche en janvier 2019 d'une juriste à temps plein sur un CDD de 6 mois.
- Location d'un T3 supplémentaire sur le Chablais à compter du 6 mai 2019.
- Mise à disposition d'un T4 par la municipalité de Bonneville.
- Déménagement de notre permanence du Genevois. La mairie de Gaillard nous a mis à disposition une autre maison plus spacieuse pour accueillir les femmes. Aucun loyer ne nous est demandé, restent à notre charge : l'électricité, l'eau et le gaz.

Pour 2019, quatre axes prioritaires sont définis concernant les actions de l'association :

- Le logement : Poursuivre la recherche de dispositifs alternatifs et innovants pour les femmes afin de maintenir leur autonomie et d'éviter des contraintes institutionnelles, administratives.
- Le renforcement du lien avec la Justice : Amener toutes les compétences de l'association en matière d'évaluation de la dangerosité de la situation et de mesures de protection à prendre.
- La communication pour rendre l'association plus visible : recherche de financements pour améliorer notre site internet, pour imprimer nos nouvelles plaquettes à destination des partenaires.
- Le plan de développement de l'association : Retravailler nos objectifs pour les trois prochaines années.

Concernant les engagements politiques et militants de l'association :

Nous resterons tout d'abord vigilantes aux axes définis en matière de financements et subventions aux associations et ferons des alertes si nécessaires et des propositions pour pérenniser nos actions.

Nous restons mobilisées pour vérifier ce que les instances compétentes font de la parole des femmes dans le cadre des plaintes déposées. Les projets de loi à venir mobilisent également toute notre attention. Nous devons sans cesse rester aux alertes. En effet pour exemple le 23 avril 2019 au Conseil de sécurité de l'ONU, l'Allemagne avait déposé un projet de résolution censé intensifier la protection des femmes victimes de violences sexuelles lors des conflits armés. Une partie de ce projet de résolution a été supprimée, sous la pression de Donald Trump, celle faisant référence au droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour les femmes victimes de viol en temps de guerre. Il n'est pas admissible que des décennies de lutte, par plusieurs générations de femmes, soient bafouées par des retours en arrière permanents replongeant les femmes dans des situations de soumission et de souffrances. Pour terminer, je souhaite, au nom de l'association, remercier toutes celles et ceux qui s'impliquent chaque année à nos côtés, vous les femmes, mais aussi les bénévoles, les donateurs, les adhérents, les partenaires et toute l'équipe salariée.

Avec le soutien de



f
Délégation Départementale
aux Droits des Femmes
et à l'Égalité de la Haute Savoie



Nos chaleureux remerciements également à :

La fondation Erica

Le Rotary Club

La Fondation des Femmes

Les Clubs Soroptimists du Département

Le club Inner Wheel La Roche/Bonneville

Ainsi qu'à toutes les communes présentes à nos côtés (par ordre alphabétique) :

Alby

Annecy Ville nouvelle

Annemasse – Les Voirons Agglomération

Argonay

Ayze

Bonneville

Bluffy

Cluses

Contamines sur Arve

Contamines Sarzin

Copponex

Desingy

Evian

Gaillard

Groisy

Habère Lullin

Habère Poche

La Balme de Thuy

La Roche sur Foron

Lovagny

Marignier

Monnetier Mornex

Neydens

Peillonex

Petit Bornand

Présilly

Reignier

Rumilly

Saint Jorioz

Saint Julien en genevois

Saint Pierre en Faucigny

Sales

Sevrier

Seytroux

St Sixt

Thyez

Thonon Agglo

Thônes

Valleiry

Vernaz

Villaz

Ville en Sallaz